



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 AVRIL 2026 A 19 HEURES

Vidéo accessible sur le site Internet de la Ville

Etaient présents :

MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, GOUJON, FERAL, LOGEAS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, JAHAN, RICHEL, FANDANT, LOUVEAU, TIEURCELIN, RUTARD, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, JANER, BRICE, MASSON, GONNEL

Etaient excusés :

MM. : METAY, DESNOUX, DE BABO

Ces Conseillers avaient donné pouvoir à :

MM. : JEGO, LE GOFF, LICHERON

Arrivée de Mme MARCHAND pour le vote de la délibération n° 8 – avait donné pouvoir à Mme FERAL

Arrivée de Mme DEZE pour le vote de la délibération n° 21 – avait donné pouvoir à Mme RUTARD

Mairie de Ballan-Miré
12 place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 80 10 00

M. le Maire fait l'appel des élus pour vérifier le quorum.

Mme Laëtitia PASQUIER est désignée secrétaire de séance.

Propos introductifs du Maire :

« Je vais commencer ce Conseil municipal par quelques propos introductifs. Vous avez naturellement l'habitude, puisque j'ai pris le parti de passer en revue les différents événements qui se passent dans notre commune. Mais comme nous nous sommes vus le 21 mars dernier, cela va être assez rapide.

Je vais commencer par la culture, même si Anne METAY n'est pas là.

Nous avons eu une magnifique biennale de Symphonie d'Aquarelle avec 44 exposants, les 28 et 29 mars. Très gros succès, plus de 1 000 participants. Je tiens à féliciter Sophie PAUL et tous les bénévoles qui ont organisé ce très bel événement.

Et bien sûr, nous avons eu les Gaming Days, c'était la 6^{ème} édition. Il y en avait pour tous les goûts, pour tous les âges, pour ceux qui sont vraiment passionnés. On a pu voir des beaux concours de jeux vidéo et pour ceux qui ont découvert des univers très différents. Donc bravo pour cette belle édition des Gaming Days. Toujours à la Parenthèse, le 2 avril, nous avons pu voir le film « Chers parents ». Le 4 avril, il y avait une démonstration de contrebasse et surtout, j'ai envie de vous dire quand même, le concert de Ballan Chante, organisé par CHAPAU PROG, qui a réuni Mariotte en 1^{ère} partie, et surtout Sam SAUVAGE qui a été la révélation de l'année aux Victoires de la Musique, qui est donc passé à BALLAN-MIRE et à la Parenthèse, avant de se produire dans les grandes salles parisiennes. On était assez fiers et c'était un très beau concert. Merci à CHAPAU PROG et à Thierry IMBERT qui a eu le nez fin pour sélectionner Sam SAUVAGE.

Un autre élément important et structurant de notre vie municipale, c'était le 29 mars dernier avec le carnaval qui a été organisé avec toute l'équipe du périscolaire, les parents d'élèves de l'ASPEB. Un beau carnaval avec beaucoup de monde, animé, dynamique, coloré et placé sous le signe de la pop culture cette année. Carnaval du périscolaire qui a fait suite à celui de l'école Jacques Prévert qui avait lieu 2 jours avant où là pour le coup, on a pu aussi déguster des crêpes préparées par les familles.

Il y a eu naturellement du sport également à BALLAN MIRE avec une journée des tirs qualificatifs organisée par la Compagnie des Archers à BALLAN-MIRE. Et aussi le 28^{ème} Macadam Roller organisé par Ballan sur Roulettes. Et bien sûr, en matière de sport, il y a eu l'Ekiden qui a connu un très beau succès, j'ai envie de dire. Un succès d'estime pour l'équipe d'élus qui n'a pas fini dernière, mais pas loin. Et un gros bravo à l'équipe des agents municipaux qui ont fait un bien meilleur score que nous.

Le week-end dernier, c'était le concours d'agility organisé par l'Education canine. Un très beau concours également ; j'ai eu le plaisir de remettre les prix.

Et puis côté Assemblée générale, la première Assemblée générale du mandat a eu lieu avec Solidarité Aide alimentaire. Je tiens à féliciter Annie PUYBAREAU, ancienne Conseillère municipale qui est redevenue Présidente de cette association qui lui tient beaucoup à cœur et qui distribue 1 600 paniers dans l'année. Nous avons également eu l'Assemblée générale départementale de l'UNC, le 28 mars dernier. Et en ce qui concerne une autre Assemblée générale, c'était samedi dernier, c'était la section d'Indre-et-Loire de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite que nous avons accueillie avec naturellement beaucoup de personnalités. A cette occasion, les enfants du CJB ont reçu une médaille et un diplôme en récompense de leur travail sur le devoir de mémoire et le vivre ensemble. Donc bravo à Rebecca FÉRIAL qui était là également pour accueillir ces prix.

Et pour presque terminer, samedi dernier, ce fut notre Salon du « Savoir-faire et du faire savoir » que nous avons co-organisé cette année avec l'UCIA et que Gérard BOBIER de la Chambre des métiers est venu inaugurer avec Géraldine FERTEUX. Je pense que c'était aussi une très belle manifestation. On a été gâté par le temps naturellement ; on a accueilli 65 exposants, on a accueilli la classe Entreprise du Collège, ainsi que des associations en lien avec les acteurs économiques. Les enjeux sont importants pour nous, il convient d'offrir de la visibilité à tous les acteurs économiques de notre Commune et de mettre aussi en lumière les offres d'emploi présentes sur le territoire et vous avez le « Mur de l'emploi » avec les offres qui y figurent encore.

C'est l'opportunité de travailler encore plus fortement en partenariat avec la Mission locale et l'antenne locale de cette Mission locale que nous avons à BALLAN-MIRE et puis vous savez que les enjeux et les objectifs sont importants puisque, pour amener nos concitoyens à consommer local, donc à soutenir l'économie locale, la meilleure façon c'est bien de connaître la diversité des entreprises qui sont sur BALLAN-MIRE. C'est aussi de faire connaître les opportunités d'emploi sur notre territoire au double bénéfice des chercheurs d'emploi naturellement, mais aussi des entreprises qui ont parfois du mal à recruter.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner la qualité et l'intensité du partenariat que nous avons avec l'UCIA. Bravo à toute l'équipe, à Félix DUBUS et tout son bureau et ses bénévoles pour son dynamisme, son volontarisme qu'on a pu constater lors de ce salon comme lors des différentes manifestations que l'UCIA organise.

Je finirai par une bonne nouvelle puisque nous avons retrouvé notre page Facebook de la ville de BALLAN-MIRE, qui avait été mystérieusement suspendue pendant une semaine avant les élections, on va dire, et jusqu'à 2 semaines après les élections. Nous avons retrouvé donc notre page Facebook qui a certainement été victime d'un acte malveillant.

Voilà, mes chers Collègues, ce qui s'est passé en très peu de temps. Vous pouvez voir qu'on n'a pas chômé sur BALLAN-MIRE. »

Concernant les procès-verbaux des séances des 26 février et 21 mars 2026, M. le Maire demande s'il y a des observations.

M. JANER indique que, même si le groupe approuve les procès-verbaux, cela ne signifie pas qu'il approuve l'ensemble des délibérations ni les débats s'étant tenus pendant les séances, et ce sur l'ensemble du mandat, mais simplement qu'il prend acte de la véracité des transcriptions. Il remercie d'ailleurs les services et les élus ayant travaillé sur ces documents.

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Installation de nouveaux membres du Conseil municipal suite à la démission de Conseillers municipaux

Suite aux démissions de Mme BUREAU et Mme NOWAK, M. le Maire accueille M. MASSON et Mme GONNEL. Il leur souhaite la bienvenue et leur laisse la parole.

Intervention de M. MASSON :

« Jacques MASSON. Ravi d'être parmi vous ce soir. C'est avec une grande humilité et détermination que je prends la parole pour me présenter en tant que Conseiller de l'Opposition. Mon engagement ne sera pas de faire obstacle, mais une volonté de servir les Ballanais. Je ne serai jamais contre par principe. Pour finir, ma règle d'or reste la bienveillance envers tous et toutes et merci pour votre écoute. ».

Intervention de Mme GONNEL :

« Bonsoir à tout le monde, merci de m'accueillir parmi vous maintenant pendant 7 ans je pense à peu près. Pour moi, c'est une première. Je suis fière d'obtenir ce poste et prête à être disponible pour suivre tous les événements qu'il peut y avoir dans la Ville de BALLAN-MIRE et aider les Ballanais au maximum. »

M. le Maire indique qu'il leur remettra leur pin's à la fin de la séance.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de ces deux nouveaux Conseillers.

2- Création des Commissions municipales permanentes

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal décide de la création des Commissions suivantes :

- Finances – Administration générale
- Economie locale
- Cadre de vie – Travaux – Urbanisme – Transition écologique
- Solidarités – Handicap – Vivre ensemble
- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse
- Culture – Vie associative – Relations internationales et Communication
- Sport

Vote : Unanimité

3- Composition des Commissions permanentes

M. le Maire propose de désigner les élus qui siégeront dans les Commissions créées :

- Finances – Administration générale

Mesdames JAVELOT, PASQUIER, DONNEAU

Messieurs LE GOFF, LOGEAS, LICHERON, FOUGERE, GOUJON, JANER, BRICE

- Economie locale

Mesdames DONNEAU, DEZE, POISSON

Messieurs DESNOUX, LE GOFF, JEGO, JAHAN, FOUGERE, JANER, BRICE

- Cadre de vie – Travaux – Urbanisme – Transition écologique

Mesdames JAVELOT, POISSON, DEZE

Messieurs LOGEAS, LICHERON, JAHAN, FOUGERE, BRICE, MASSON

- Solidarités – Handicap – Vivre ensemble

Mesdames PASQUIER, MARCHAND, RUTARD, DONNEAU, POISSON, DE BABO, GONNEL

Messieurs DESCROIX, TIEURCELIN, RICHET, JANER

- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

Mesdames MARCHAND, FERAL, FANDANT, LOUVEAU, DE BABO, GONNEL

Messieurs DESCROIX, TIEURCELIN, ANDRE, MASSON

- Culture – Vie associative – Relations internationales et Communication

Mesdames METAY, FERAL, LOUVEAU, RUTARD, DEZE, GONNEL

Messieurs GOUJON, JEGO, TIEURCELIN, RICHET, JANER

- Sport

Mesdames METAY, FANDANT

Messieurs JEGO, GOUJON, DESNOUX, ANDRE, BRICE, MASSON

Vote : Unanimité

4- Création d'une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote : Unanimité

5- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

Matthieu LOGEAIS
Frédéric LE GOFF
Laure JAVELOT
Gilles DESCROIX
Nicolas BRICE

Suppléants :

Serge FOUGERE
Sylvie DEZE
Vincent LICHERON
Patrick GOUJON
Jacques MASSON

Vote : Unanimité

6- Conseil d'Administration du CCAS - Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote : Unanimité

7- Conseil d'Administration du CCAS - Election des représentants au sein du Conseil d'Administration

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- * Laëtitia PASQUIER
- * Mathieu RICHEL
- * Dominique TIERCEULIN
- * Solenne MARCHAND
- * Marion DE BABO
- * Gilles DESCROIX
- * Brigitte DONNEAU
- * Lucas JANER

Vote : Unanimité

8- Périmètre de la Commission « Cimetière » et désignation des élus municipaux en son sein

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein de la Commission « Cimetière », en plus de Mme Laëtitia PASQUIER, Adjointe référente et à ce titre membre de droit de la Commission :

- * Matthieu LOGEAIS
- * Mathieu RICHEL
- * Brigitte DONNEAU
- * Astrid RUTARD
- * Patrick GOUJON
- * Pascale GONNEL

Il précise par ailleurs les modalités proposées d'ouverture de cette Commission à 7 personnes maximum qui ne seraient pas des élus municipaux et la manière dont elles pourraient candidater et être désignées.

Vote : Unanimité

9- Régie de transport ballanaise Désignation du Responsable légal et du Directeur technique

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote : Unanimité

10- Représentation de la Commune au SIGEC

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du SIGEC :

- * Thierry CHAILLOUX
- * Gilles DESCROIX
- * Matthieu LOGEAS
- * Brigitte DONNEAU
- * Dominique TIEURCELIN

Vote : Unanimité

11- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Centre social Jules Verne (AGCS)

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de l'AGCS :

- * Laëtitia PASQUIER
- * Gilles DESCROIX
- * Natacha FANDANT
- * Mathieu RICHET

Vote : Unanimité

12- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'administration du Collège René Cassin

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Collège René Cassin :

- * Titulaire : Gilles DESCROIX
- * Suppléante : Marion DE BABO

Vote : Unanimité

13- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'administration de la MJC

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne le membre qui siégera au sein du Conseil d'Administration de la MJC :

- * Anne METAY

Vote : Unanimité

14- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein des Conseils des écoles de BALLAN-MIRE

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne le membre qui siégera au sein des Conseils des écoles de la Ville :

- * Ecole maternelle Jacques Prévert : Gilles DESCROIX
- * Ecole élémentaire Jean Moulin : Gilles DESCROIX
- * Ecole élémentaire Hélène Boucher : Gilles DESCROIX

Vote : Unanimité

15- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Comité consultatif de l'association du Centre de Loisirs et d'Initiatives Culturelles (CLIC)

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif du CLIC :

- * Thierry CHAILLOUX
- * Laëtitia PASQUIER
- * Gilles DESCROIX
- * Rebecca FÉRIAL
- * Patrick GOUJON
- * Anne METAY
- * Matthieu LOGEAIS

Vote : Unanimité

16- Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du CNAS

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne le membre qui siégera au sein du CNAS :

- * Laëtitia PASQUIER

Vote : Unanimité

17- Election des délégués de la Commune au SIEIL

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au SIEIL au titre de la compétence du Syndicat en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) :

- * Membres titulaires : Matthieu LOGEAIS et Patrick GOUJON
- * Membres suppléants : Brigitte DONNEAU et Serge FOUGERE

Vote : Unanimité

18- Désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein du Groupement d'Intérêt Public RECIA

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein du GIP RECIA :

- * Patrick GOUJON en qualité de représentant titulaire
- * Kévin ANDRE en qualité de représentant suppléant

Vote : Unanimité

19- Désignation du représentant de la collectivité dans la SPL Société d'Efficacité Energétique - S2E

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein de la SPL S2E :

- * Matthieu LOGEAIS, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la société,
- * Matthieu LOGEAIS, pour siéger au sein de l'assemblée spéciale des petits actionnaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ; il sera également désigné censeur au sein du Conseil d'Administration.

Vote : Unanimité

20- Désignation des représentants de la Commune de BALLAN-MIRE au sein de l'Association des Communes en Zones Argileuses d'Indre-et-Loire (ACZA 37)

M. le Maire présente le projet de délibération et le Conseil municipal désigne les membres qui siégeront au sein de l'association ACZA 37 :

- * Titulaire : Jean-Michel JAHAN
- * Suppléant : Serge FOUGERE

Vote : Unanimité

21- Chambre Régionale des Comptes – Communication du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Ballan-Miré pour les exercices 2019 et suivants

Propos introductifs de M. le Maire :

« Avant de passer à la présentation, quelques mots pour vous dire ce que je retiens de ce contrôle de la CRC. On ne prend pas ça comme une bonne nouvelle quand ça nous tombe dessus parce que c'est beaucoup de travail pour les services que je remercie déjà, parce qu'il faut produire les réponses aux différents questionnaires. On a vécu ça comme finalement la façon de nous faire évoluer et, à chaque fois que la Chambre Régionale des Comptes intervient, et ce n'est pas la première fois à BALLAN-MIRE, elle fait des recommandations qui finalement nous permettent de mieux nous organiser, de mieux nous structurer et de faire évoluer nos pratiques. Et en ce sens-là, c'est intéressant.

Sur le fond, la Chambre Régionale des Comptes est là pour beaucoup critiquer ou pointer les choses, c'est l'objectif du contrôle. Mais je tiens quand même à préciser, puisque je ne doute pas qu'on va parler de choses moins positives, je souhaite quand même souligner des choses positives qui ont été soulignées par la Chambre sur différents sujets.

La Chambre a relevé la poursuite de l'effort de désendettement de la Commune, alors que même le contexte n'était pas facile, à cause de la crise ukrainienne et des conséquences inflationnistes, elle a noté cet effort de désendettement. Elle a noté que nous avons un encours de dettes très peu risqué, classé en A1, c'est-à-dire le moins risqué. Elle a noté un travail sur les économies à travers les économies d'énergie, une réflexion systématique sur l'adéquation des postes aux besoins en matière de RH.

Elle a noté l'importance de nos investissements que nous avons en effet tenu à porter pour faire face aux besoins importants de la Commune et de ses habitants. Elle a noté la qualité de nos outils de suivi RH, avec notamment un suivi des charges de personnel en termes d'outils jugé globalement satisfaisant. Elle a noté la qualité de nos outils de suivi financier, avec notamment la mention d'une bonne pratique quant à l'inclusion dans les ROB d'une comptabilité analytique par équipement. Ce qui est très bien pour des Communes de notre strate.

Elle a indiqué que le cadre général d'organisation du temps de travail dans les Communes, c'est quelquefois un peu compliqué. Elle l'a jugé satisfaisant et elle a noté un respect global des règles de procédure et de négociation fructueuse dans le cadre du marché de construction des tennis couverts qui a fait l'objet du contrôle de la CRC.

Elle a formulé 3 recommandations. Donc finalement, ce n'est pas tant que ça.

Ces 3 recommandations sont les suivantes :

- adopter un plan pluriannuel d'entretien du patrimoine, un PPI,*
- de compléter les lignes de gestion,*
- et enfin de mettre en place un guide interne des procédures d'achat avant fin 2025.*

Non seulement on partage ces orientations, et vous allez voir que nous en avons déjà mis une grande partie en place puisqu'on a complété les lignes de gestion en décembre 2025, que nous avons rédigé le guide interne des procédures d'achat et que nous sommes partisans de la mise en place d'un PPI.

Il y a aussi des remarques moins mélioratives qui nous sont faites et nous le verrons naturellement au cours de la présentation, qui est un condensé du rapport, mais qui est un condensé où on reprend tous les intitulés, les titres et les contenus du rapport.

Par rapport aux autres remarques, je dirai 3 choses : que c'est bien le rôle d'une CRC de pointer ce qui semble devoir être corrigé plutôt de souligner tout ce qui va bien, que parfois, je le dis d'autant plus franchement que je l'ai signalé à la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes lors de l'audition du 12 septembre dernier, que les titres sont en décalage avec le contenu du paragraphe.

Il paraît que c'est Monsieur MOSCOVICI qui avait demandé de faire des titres punchy dans les rapports des Chambres Régionales des Comptes donc elles s'exécutent. Et que sur le fond, et on aura l'occasion d'y revenir, nous assumons des divergences d'analyse avec la CRC sur plusieurs points que nous avons maintenus à l'issue du contrôle, comme en témoigne notamment le contenu du courrier que nous avons adressé en réponse au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qui vous avait naturellement été envoyé avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je précise également que nous avons tenu hier soir une première Commission « Finances » qui n'avait pas été constituée, mais il nous a semblé normal d'organiser un temps de présentation avant le Conseil municipal. On a fait au mieux avec les délais qui nous étaient impartis. »

M. le Maire présente ensuite le rapport à l'aide du diaporama ci-joint.

Intervention de M. JANER :

« Merci M. le Maire et merci à la Cour Régionale des Comptes et aux magistrats qui ont travaillé sur la Commune de BALLAN-MIRE pour ce travail fourni et j'invite vraiment tous les Ballanais à consulter le rapport qui sera disponible, je pense, dans les tous prochains jours, parce qu'il est fourni mais vraiment accessible et compréhensible par tous.

Ce rapport analyse donc les exercices 2019 à 2024 ainsi que le projet de Budget 2025. C'est donc en réalité votre premier mandat, avec la différence par rapport à 2019 qui est passé à la loupe. Il confirme malheureusement ce que nous disions pendant la campagne électorale dans un silence, je dois le dire, assourdissant : nos finances publiques sont dans un état préoccupant et je le développerai lors de mon intervention. Je regrette d'ailleurs que le rapport, finalisé en novembre 2025, le 3 novembre, il y avait le rapport avec la réponse que vous avez faite M. le Maire, on était en dehors des délais de 3 mois et donc la Cour Régionale des Comptes aurait pu publier à ce moment-là le rapport. Cela n'est pas de votre fait, je le signale bien, mais je le regrette parce que ça aurait dû être versé au débat de la campagne électorale. Ce rapport ne fait qu'énoncer des faits et je pense qu'il aurait eu une incidence sur la campagne électorale, aussi minime soit-elle, et c'est regrettable. D'autant plus que vous en aviez connaissance et que vous avez anticipé un certain nombre de propositions, notamment en décembre 2025 sur la gestion des ressources humaines, j'y reviendrai.

Alors j'aurai une remarque d'ordre général et une série de questions pour ouvrir le débat puisque c'est l'exercice qui nous est proposé aujourd'hui.

Ce rapport présente à mon sens 4 grands enseignements qui doivent être intégrés dans la gestion future de notre Ville.

Premier enseignement, dans les toutes prochaines années, cela a été dit, nous subirons une baisse drastique de nos recettes de fonctionnement. 2 recettes viendront à se tarir à partir de 2027, c'est-à-dire dès demain jusqu'en 2030, pour un manque à gagner total de 600 000 €uros. Ce sont les redevances issues de la Pasqueraie 3 et le loyer de l'EHPAD de Beaune, le bail avec le groupe VYV se terminant en 2027, vous l'avez dit. Je citerai, je vais essayer de citer beaucoup le rapport pour essayer de ne pas l'interpréter et être le plus proche des faits. C'est la page 15 du rapport. J'invite tous ceux qui nous écoutent à aller voir lorsqu'ils l'auront entre les mains : « La Commune de BALLAN-MIRE a bénéficié de recettes de fonctionnement qui ont vocation à se tarir à plus ou moins brève échéance ». C'est ce que dit le rapport. Alors, pour détailler l'impact de la perte de recettes, je vais évoquer plus spécifiquement la Pasqueraie 3, car les montants sont plus importants et la menace plus directe. Pour que chacun de nous comprenne bien, y compris à l'extérieur de ce Conseil municipal, la concession de la Pasqueraie 3 a été confiée à la SET (à la Société d'Équipement de la Touraine), aménageur public qui reverse les bénéfices du projet à la Commune. C'est la différence avec un projet privé où l'aménageur privé aurait acquis le foncier puis gardé les bénéfices, pour simplifier. Mais pour reverser les bénéfices, la SET doit présenter chaque année un compte rendu qui détaille les dépenses et les recettes. Et à partir de ce compte rendu, on projette le bénéfice total de l'opération et les redevances annuelles qui vont pouvoir bénéficier à la Commune. Le magistrat de la Cour des Comptes indique qu'il reste 1 900 000 €uros, dans cette espèce de pot commun, qui sont les bénéfices globaux de la concession de la Pasqueraie 3 au 1^{er} janvier 2025, c'est-à-dire avant l'exécution du Budget 2025 censé se répartir jusqu'à 2029. Mais la situation est encore pire que ce qui est décrit dans le rapport, car ce rapport ne prend pas en compte le trou dans les recettes, je ne dis pas dans le Budget, je dis le trou dans les recettes de la Pasqueraie 3, de 807 000 €uros annoncé le 13 mars 2025, c'était il y a presque un an, pour l'inflation des travaux supplémentaires et une erreur matérielle sur laquelle je ne reviens pas. Nous avons donc au 1^{er} janvier 2025, sans ce trou dans les recettes, 1 100 000 €uros qui allait donc jusqu'en 2029, que vous souhaitiez compenser avec les recettes du projet des Friches de la Pasqueraie 3. Mais le rapport ne relève pas que ces recettes issues des Friches de la Pasqueraie 3 sont très hypothétiques. Le foncier étant privé, le projet dépend d'un accord avec les propriétaires qui était au point mort avant l'élection municipale et de la révision du PLU métropolitain car cette zone n'est pas constructible. Vous comptez donc sur près de 800 000 €uros de recettes de ce projet, c'est le calcul que je fais, 792 000 pour être précis, pour compenser ce trou qui a été annoncé il y a un an dans les recettes, alors qu'il apparaît évident que vous n'aurez pas le bénéfice escompté car les propriétaires n'ont pas acheté au prix que vous proposiez initialement, sinon le projet sera déjà lancé, et que vous n'aurez pas ces recettes dès l'année prochaine, le foncier doit encore être rendu constructible. Et puis, qui plus est, c'est un projet qui nécessite une concertation avec les riverains aux alentours qui en souhaitent davantage. Alors, en retirant le trou dans les recettes de 807 000 €uros et le bénéfice hypothétique des friches, je calcule qu'il vous reste 243 000 €uros de recettes totales à prélever pour le budget 2027, donc sans même parler de 2028 et 2029. Pour rappel, pour que chacun ait un ordre de grandeur, vous avez prélevé 400 000 €uros cette année et c'était 450 000 €uros l'année précédente, ça représenterait donc une perte sèche d'environ 150 000 €uros. Mais si vous avez d'autres chiffres plus précis, je suis tout-à-fait à votre disposition. Donc c'est une perte sèche qui serait évidemment plus importante à partir de 2028. Et je crois que vous nous devez des clarifications sur cette temporalité, j'y reviendrai plus précisément dans les questions. Et le rapport est très lucide sur le problème que la perte de ces recettes engendrerait et interroge même le niveau moyen de nos dépenses. Je cite le rapport « Les sommes reçues de la SET entre 2019 et 2023 ont constitué plus d'un quart de la capacité d'autofinancement brute cumulée sur cette période. En leur absence, la CAF brute aurait représenté seulement 9 % des produits de gestion en 2023 et la CAF nette aurait été négative en 2022 et 2023 ». Je cite aussi la page 19 que chacun pourra aller voir « La capacité d'investissement devient dès 2027 nettement insuffisante », nettement insuffisante, l'écriture polie de la Cour des Comptes révèle beaucoup, « pour faire face aux dépenses récurrentes de la Commune. », fin de citation. Pour l'ensemble de ces raisons, le premier enseignement est clair. Et vous ne pouvez pas, je crois, le contester. Il est marqué noir sur blanc : nous subirons dès l'année prochaine une baisse drastique de nos recettes de fonctionnement. Alors, face à une baisse de recettes, vous avez 2 options. C'est baisser la dépense publique, augmenter les recettes, c'est-à-dire la fiscalité.

Et ça nous amène au 2^{ème} enseignement : vous n'avez pas engagé un effort suffisant pour réduire les dépenses de fonctionnement. Et je citerai cette fois la page 5 : « Le levier de la réduction des dépenses, dont l'inflation explique en partie le dynamisme, n'a pas été actionné. Des décisions de portée nationale ont certes contribué à la hausse significative des charges de personnel, mais cette dernière reste principalement expliquée jusqu'en 2024 par des choix propres de gestion ou par la nécessité de pallier des absences afin d'assurer la continuité du service public. » Et à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, le rapport pointe les charges de personnel. Citation du rapport : « Les charges de personnel sont celles dont l'augmentation a été la plus importante + 1 000 000 entre 2019 et 2024, soit une croissance moyenne annuelle de 4,4 % ». Et donc en raison de ce refus de baisser les dépenses de fonctionnement, je reviendrai sur les déterminants, vous avez dû augmenter les recettes, donc la fiscalité et les impôts locaux en 2023, et le rapport note qu'en 2020, lorsque vous avez pris le pouvoir, notre taux de taxe foncière était inférieur à la moyenne des Communes de notre strate. Le rapport dit bien que nous sommes désormais 3 points supérieurs à la moyenne, donc nous avons une fiscalité plus élevée que la moyenne, c'est ce que dit le rapport. C'est donc le 2^{ème} enseignement : pas d'effort suffisant pour réduire les dépenses de fonctionnement, mais la mobilisation du levier fiscal.

Votre gestion des ressources humaines a contribué à aggraver ce constat. C'est le 3^{ème} enseignement. L'augmentation des dépenses n'est pas uniquement causée par la nécessité de continuité du service public comme vous l'avez dit, pas uniquement, le rapport écrit noir sur blanc, que certains coûts qui explosent, comme les heures supplémentaires pour les agents, sont directement liés à vos choix de gestion. Je citerai la page 30, ce n'est pas une interprétation de ma part, c'est vraiment la Cour des Comptes qui l'écrit comme ça : « 1/3 des agents qui effectuent des heures supplémentaires les ont réalisées en raison notamment de leur participation à des fêtes et cérémonies. »

Donc il y a un choix à assumer avec une augmentation du nombre d'heures supplémentaires ; je rappelle que les heures supplémentaires ont augmenté de 70 % entre 2019 et 2024, ce qui correspond en partie à des choix que vous avez faits. L'absentéisme des agents pèse également sur les finances de la Commune, vous l'avez dit. Le rapport en estime le coût net cumulé à plus d'un million d'euros entre 2019 et 2024. Et le rapport note des dysfonctionnements graves dans certains services qui ont conduit à une augmentation du nombre d'arrêts maladie. Je citerai la page 27, vous en avez parlé, mais je citerai le rapport : « Des situations de mal-être au travail liées au dysfonctionnement de 2 services, que des mobilités ont ensuite permis de résoudre, expliquent certains arrêts ».

Donc 3^{ème} point qui me semblait important de relever, c'est que cette gestion des ressources humaines a contribué à augmenter les dépenses de fonctionnement et de personnel.

Et le 4^{ème} point, il est un peu plus étonnant, parce qu'on l'avait moins à l'esprit, c'est les irrégularités qui sont relevées. Sur les ressources humaines, on en a suffisamment parlé et elles ont été en partie corrigées en décembre 2025 et nous le saluons d'ailleurs, le travail a été bien fait à cet égard.

Et puis il y a cette analyse du marché public des terrains de tennis couverts, où le magistrat a appelé à la vigilance de la Commune sur la révision de certains critères après l'offre initiale. Une erreur d'ailleurs reconnue par la Commune à en lire le rapport et cela a pu avoir pour conséquence, on ne peut pas en être certain et le rapport a été écrit au conditionnel, de limiter le nombre de candidats et donc d'augmenter le coût in fine pour la Commune, notamment pour le lot Bâtiment qui était le plus important où il n'y a eu qu'un seul candidat, donc s'il y a bien eu une limitation de la concurrence pour ce lot, cela a bien eu un impact : une estimation qui est à 800 000 euros et une attribution à 1 000 000 d'euros. Je précise évidemment qu'il y avait l'inflation, je ne fais pas fi de tout l'environnement macroéconomique.

Donc 4 enseignements qui me paraissent relativement importants. En définitive, je dirais que ce rapport n'est globalement pas une surprise pour nous. Il décrit une situation financière dont nous avions connaissance avant la campagne électorale et que nous avons d'ailleurs décrite pendant cette campagne assez largement. Je prends d'ailleurs ma part, cela a été un échec. Si ce débat n'a pas suffisamment porté, c'est aussi que je ne suis pas parvenu à le rendre suffisamment clair et intelligible. Et c'est un regret que je continuerai à porter pour m'améliorer pendant 7 ans.

Quoi qu'ils en soient, les constats sont désormais étayés par des chiffres, des faits et donc un rapport de la Cour Régionale des Comptes. Je suis heureux qu'il soit versé au débat, même tardivement. J'espère que ce débat ouvrira aussi les yeux des nouveaux Ballanais sur la situation financière de la Commune. J'invite vraiment chacun à pouvoir se faire une idée.

J'en viens, après ma remarque d'ordre général, je dirais même très générale, à 3 questions qui peuvent permettre d'ouvrir le débat : le premier qui me semble le plus important, c'est un détail sur la chronologie des recettes de fonctionnement, qui sont attendues selon vous et que vous avez mentionné en réponse aux magistrats de la Cour des Comptes. Alors vous avez parlé du désendettement, c'est vrai, c'est une mécanique engagée depuis 2009, à peu près 250 000 €uros par an. Et le rapport indique que vous comptez sur 400 000 €uros de dépenses en moins sur les intérêts de la dette entre 2025 et 2030. Mais vous aurez près de 600 000 €uros de trous dans les recettes. Et donc le magistrat note dans le rapport que c'est un bon point, mais ça n'est pas suffisant. Vous comptez sur une augmentation des bases fiscales physiques, c'est à dire les ressources issues de l'arrivée de nouveaux Ballanais ainsi que sur différents projets.

Alors sur les Friches de la Pasqueraie, parce que si on ne veut pas avoir seulement 243 000 €uros de bénéfice l'année prochaine et rien en 2028 et 2029 sur la concession de la Pasqueraie 3, c'est le projet des Friches de la Pasqueraie qui prendra le relais. Alors déjà quand ? Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur la temporalité ? Est-ce que vous attendez des recettes issues des friches dès l'année prochaine ? 2028 ? 2029 ? Et quel est l'ordre de grandeur des recettes attendues, spécifiquement en lien avec ce projet ?

A moyen terme, vous avez cité dans le rapport en réponse à la Cour des Comptes, mais vous l'avez aussi fait dans un certain nombre de Conseils municipaux, vous parlez du réaménagement du Quartier de la Gare. Et pour le Quartier de la Gare, c'est une augmentation des bases physiques, donc une nouvelle taxe foncière qui arrivera en fonctionnement dans la Commune, qui permettra d'équilibrer en partie le budget. Est-ce que vous avez déjà une estimation de ce que représentent les taxes foncières supplémentaires lorsque le Quartier de la Gare sera renouvelé ? Et à partir de quand ? Parce que, comme je vous le disais, la temporalité entre l'année prochaine et 2028 et 2029 est importante. Donc je crois que c'est important d'éclairer le Conseil municipal sur cette échéance.

Et puis vous avez parlé du Village Vacances. Tout simplement, à partir de quelle année espérez-vous les premières redevances ? Vous avez mentionné 2030 dans le rapport, ça nous semble relativement optimiste. Mais voilà, est ce que vous avez des éléments, au moins des ordres de grandeur sur ces 3 projets là ?

J'ajoute 2 questions à cela. Puisqu'une baisse des recettes ne doit pas aller en même temps qu'une augmentation des charges, bien évidemment, sinon le problème se matérialise différemment, est-ce que vous avez une estimation des charges supplémentaires qui seront engendrées par les projets d'investissement que vous avez actuellement ? Je pense à l'extension de la MJC. Je vous demande simplement une estimation, ce n'est pas un jugement que je porte. Et puis le nouveau gymnase, est ce que vous avez une estimation de ce que ça représente comme coût supplémentaire ? Et puis ma toute dernière question, c'est que comptez-vous faire, en réponse à la remarque de la Cour des Comptes sur les heures supplémentaires et les fêtes et cérémonies, comptez-vous y apporter une réponse ? Je vous remercie. »

M. le Maire répond tout d'abord par rapport aux perspectives financières qui, selon M. JANER, ne permettent pas d'envisager sereinement l'avenir. Il estime que c'est une divergence de point de vue, même s'il y a des recettes non pérennes comme l'indique la CRC. Il ne l'a jamais caché. Ce n'est pas une découverte, on savait que la Pasqueraie 3 allait arriver à son terme. En revanche, il indique que M. JANER n'a pas beaucoup insisté sur ce qu'a noté la CRC sur l'effet du désendettement : en 2028, l'annuité de la dette sera de 883 000 €uros au lieu de 1 000 000 €uros aujourd'hui et 660 000 €uros en 2029. L'arrêt des redevances de la Pasqueraie 3 sera compensé par cette diminution des annuités, même si le revenu des Friches de la Pasqueraie ne sera pas encore pris en compte dans le budget. Il ajoute qu'ils n'arriveront pas en 2027, peut-être en 2028, voire 2029, mais affirme que ce n'est pas grave, même si on aura en effet beaucoup moins de marge. C'est pourquoi M. le Maire conteste l'argument de M. JANER qui indique que la situation financière de la Ville sera dramatique, sauf si, bien sûr, le contexte actuel devienne un conflit mondial avec toutes les hausses du prix de l'énergie que cela entraînerait, mais toutes les Collectivités seraient concernées. Il faut mettre en perspective ce trou de 1 ou 2 ans et le temps long de la gestion municipale. Et il rappelle que le CRAC voté en Conseil municipal n'est que prévisionnel.

En ce qui concerne les investissements et la capacité d'investissements, il répète que les montants indiqués dans le ROB sont très faibles alors que, dans les faits, les investissements sont importants. C'est en raison des subventions perçues, recherchées auprès du Département et de l'Etat, ce qui est très important dans nos dossiers.

La situation n'est donc pas catastrophique comme l'indique M. JANER, même s'il y avait une baisse de recettes de la SET pendant 1 an ou 2, même si ce sera moins facile. Le montant de la CAF brute d'environ 1,8 million d'euros permet de faire face à une baisse pour rembourser la dette.

En ce qui concerne le Village Vacances, M. le Maire pense pouvoir enclencher les premières constructions avant la fin du mandat. Les rentrées d'argent n'arriveront sans doute pas avant 2029/2030, même après. Mais ce qui est important, c'est d'avoir une réserve foncière sur laquelle les élus vont travailler, avec les habitants, pour bâtir un beau projet pour la Ville.

M. JANER indique que l'on n'a pas fait d'effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et que les dépenses de fonctionnement sont finalement hors contrôle alors que ce n'est pas ce que dit la CRC. M. le Maire revient sur les dépenses de fonctionnement que lui reproche M. JANER : ce sont celles liées principalement à la crise inflationniste (1 million d'euros par an imposés à la Commune). Il rappelle que, lorsqu'il est arrivé en Mairie en 2020, la Ville était sous surveillance de la Direction des finances publiques, avec un courrier annuel du Préfet indiquant que la situation n'était pas bonne, ce qui n'est plus le cas actuellement.

La CRC a également noté les économies d'énergie réalisées pour 75 000 euros, page 13 du rapport. Certains investissements permettent également de faire des économies : la rénovation de l'isolation de l'école H. Boucher par exemple. Ainsi, les consommations d'énergie sont passées de 295 000 KW/heure en 2022 à 190 000 KW/heure en 2025, plus de 100 000 KW/heure d'énergie économisée. La mutualisation avec le Pôle Sud-Ouest de la Métropole permet aussi des économies, grâce au Bureau d'études, au matériel mutualisé.

En ce qui concerne les charges de personnel, M. le Maire indique que plusieurs postes ont été supprimés avec un travail sur l'optimisation des postes avec l'objectif de répondre aux besoins. Ainsi, le poste de Directeur du Centre social a été supprimé (il est maintenant financé par l'association), un demi-poste aux archives a également été supprimé, de même que celui d'un coordinateur scolaire, d'un poste à la Médiathèque et enfin au service Ménage.

En revanche, d'autres ont été créés, dont un poste d'ATSEM pour l'ouverture de la 10^{ème} classe (un autre sera d'ailleurs créé avec la 11^{ème} classe, preuve du dynamisme de la construction à BALLAN-MIRE), 1 ASVP a été recruté, les équipes ont été renforcées pour le fonctionnement de la station biométrique, le service Petite enfance a été renforcé pour répondre aux exigences réglementaires de la PMI, une personne a été recrutée également pour le fonctionnement du pôle périscolaire H. Boucher.

Tous ces créations ne sont-elles pas des preuves d'une bonne gestion du personnel ?

M. le Maire demande à M. JANER s'il est contre ces recrutements.

M. le Maire revient ensuite sur « l'absentéisme considérable qui traduit un malaise dans le personnel », M. JANER en ayant également parlé durant la campagne électorale. Il est vrai qu'il est élevé à BALLAN-MIRE mais M. le Maire le compare au taux national dans la fonction publique : 9,8 % hors congé maternité, selon l'enquête Relyens du 30 janvier 2026. Il était de 11,7 % à BALLAN-MIRE en 2025, soit juste au-dessus, alors qu'en 2017, il était de 12,5 %. Ce sujet n'est donc pas lié à l'exercice d'un mandat.

De plus, M. le Maire précise que la Ville doit faire face à des arrêts dus à des pathologies lourdes pour certains agents, entraînant des absences de longue durée, 1918 jours, autant quasiment que des jours de maladie ordinaire.

Des arrêts ont également été provoqués en raison de 2 situations managériales compliquées, mais identifiées. M. le Maire précise que c'est même la Ville qui l'a indiqué à la CRC. Il ajoute qu'il s'agissait tout d'abord un problème à la Médiathèque, traité en 2021. Cette situation a été réglée grâce au soutien du Centre de Gestion et un gros travail a été effectué en matière de RH avec un audit, la redéfinition des rôles et responsabilités de chacun et le recrutement d'un nouveau responsable de la Médiathèque et cela a porté ses fruits : 319 jours d'arrêt en 2021 auparavant contre 15 en 2025. Le sujet a donc reçu une solution.

Ensuite, une autre situation avait été identifiée au niveau de la Petite enfance où un problème d'adéquation entre la capacité de la Directrice recrutée à gérer l'équipe et le fonctionnement de la Maison de la Petite enfance a entraîné 130 jours d'arrêt au 1^{er} trimestre 2023 contre 34 jours au 1^{er} trimestre 2025.

A ce jour, M. le Maire indique que le nombre de jours d'arrêt est descendu à 3 907 jours pour 2025 et le taux d'absentéisme pour le 1^{er} trimestre 2026 est de 6,59 %, soit le taux le plus bas depuis de nombreuses années.

M. le Maire conclut donc en indiquant que c'est un sujet global dans toute la Collectivité où il y a eu des problèmes identifiés et qu'ils ont été traités. Il précise que l'année 2026 est très encourageante en terme d'arrêts maladie et il espère que ce sera le cas tout au long de cette année.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, M. le Maire indique que M. JANER a fait un raccourci avec les fêtes et cérémonies. En effet, les heures supplémentaires ne sont pas dues qu'à cela, mais aussi pour pallier les absences de courte durée, par exemple au restaurant municipal pour produire le nombre de repas prévu même si une personne est absente, pour l'organisation du carnaval, pour une opération de la Police municipale entre 7 h et 8 h 30 alors que ce ne sont pas les horaires habituels mais parce qu'il y a plus de circulation à ce moment-là. Mais ces contrôles de vitesse en ville sont une réponse à la demande des Ballanais et il n'est pas envisageable de supprimer ces contrôles sous prétexte qu'il faut diminuer les heures supplémentaires.

En revanche, des mesures ont été prises, notamment la suppression des heures supplémentaires pour les agents de catégorie A, la suppression de la présence des policiers toute la journée lors des élections, le carnaval a été organisé différemment pour avoir le moins possible d'heures supplémentaires.

Pour les fêtes et cérémonies, c'est un point de divergence politique avec M. JANER car M. le Maire indique que, pour lui, le vivre ensemble est essentiel et il l'assume. Ainsi, il ne conçoit pas qu'il n'y ait plus de vie collective, qu'on supprime certaines cérémonies (la fête du bénévolat, les Ballympiades et toutes les cérémonies patriotiques) ou alors le vin d'honneur prévu à chaque fois. M. le Maire croit aux besoins du Vivre ensemble. Mais cela a un coût et les rencontres avec les Ballanais sont importantes.

Les heures supplémentaires pour les cérémonies ont également diminué en 2025 de 1 400 heures par rapport à 2024, soit une économie de 30 000 €uros et, pour le 1^{er} trimestre 2026, il y a 300 heures supplémentaires en moins par rapport à 2025. La Ville travaille donc sur le sujet. M. le Maire précise quand même une dernière fois que, pour chaque heure supplémentaire, il y a un travail effectué et que toutes les heures sont validées par le supérieur hiérarchique, procédure qui a également été mise en place.

En ce qui concerne les marchés, M. le Maire indique que la CRC a reproché à la Ville de ne pas avoir appliqué les sous-critères. Le marché n'a pas été contesté. La CRC a noté néanmoins que la négociation avait permis de réduire les coûts. M. le Maire ne souhaite pas s'étendre davantage sur ce sujet qui n'est pas un point important du rapport de la CRC.

Enfin, au sujet du coût des équipements, celui de MJC n'a pas encore été calculé et la réponse avait été donnée à Mme NOWAK pour le gymnase métropolitain. M. JANER, venant en Mairie la semaine prochaine pour consulter les coûts de fonctionnement des gymnases, pourra en prendre connaissance.

M. JANER remercie M. le Maire pour ces informations mais il indique qu'il n'a pas répondu pour le quartier de la Gare, à savoir quand pourront être attendues les premières recettes

M. le Maire répond que des constructions ont commencé et les 1^{ères} recettes pourraient être attendues pour 2028 du fait du décalage de 2 ans.

M. JANER demande de quel ordre elles pourraient être et il s'étonne que M. le Maire ne puisse pas lui répondre, de même que sur les chiffres du coût de la MJC.

M. le Maire répond que M. JANER va avoir le coût de fonctionnement des tennis couverts, d'environ 6 000 €uros par an, soit très peu, et lui indique que, lorsqu'il aura pris connaissance des chiffres de l'ensemble des coûts des équipements, cette discussion pourra avoir lieu ultérieurement.

En ce qui concerne la MJC, les travaux seront terminés dans environ 1 an, ce qui laisse du temps pour travailler sur le sujet.

M. JANER remercie M. le Maire pour cette proposition de discussion.

Il revient sur l'annuité de la dette. Il a cité le rapport qui parle d'une économie de 400 000 €uros sur les charges entre 2025 et 2030 mais la CRC note que ce n'est pas suffisant. Il a bien noté que M. le Maire indiquait que les Friches de la Pasqueraie ne procureraient pas de redevance avant 2028, voire 2029, ce qui signifie que, l'année prochaine, la redevance de la SET sera de 243 000 €uros.

M. le Maire précise que ce sera d'environ 270 000 €uros

A M. JANER qui demande comment sera comblé ce delta, M. le Maire l'invite à participer au débat d'Orientations budgétaires l'année prochaine et lui indique qu'il exagère le sujet, que le budget sera présenté à l'équilibre, avec un peu moins de marge de manœuvre par rapport à la CAF brute, mais le budget sera présenté. Il indique à M. JANER de se projeter sur le long terme et pas seulement sur 2 ans.

Effectivement, peut-être que 2027 et 2028 seront des années difficiles par rapport aux années précédentes, mais lorsque l'on se projette sur l'avenir, sur la réserve foncière que représente le village vacances, le quartier de la Gare qui se construit et produira de la taxe foncière, des revenus supplémentaires dus à la taxe foncière vont faire des rentrées d'argent, pareillement sur les Friches de la Pasqueraie, dossier sur lequel la Ville continue de travailler pour qu'il soit lancé lorsque le PLUM sera adopté.

M. JANER a bien noté que la Ville aura donc moins de marge de manœuvre l'année prochaine et peut-être en 2028 et 2029 ; il demande donc quelles seront les solutions pour y pailler : baisser l'investissement ou augmenter les recettes ?

M. le Maire lui répond que ce n'est pas l'ordre du jour. Les perspectives sont présentées lors du ROB. Celui-ci a été présenté en février, le budget a été voté à la suite et les élus commenceront à travailler sur le prochain exercice budgétaire à l'automne de cette année et les perspectives pourront être présentées à ce moment-là.

M. JANER indique que sa question porte sur la première partie du rapport et M. le Maire lui répond qu'il a déjà répondu.

Il note que, pour le village vacances, les recettes ne seront donc pas attendues pour 2030 / 2031. Il insiste sur le fait que les réponses de la Ville au rapport posent des questionnements sur le moyen de combler les recettes manquantes dès l'année prochaine.

M. le Maire estime que M. JANER viser à noircir la situation à tout prix. S'il sous-entend que la ville va augmenter les impôts, M. le Maire répond que ce n'est pas du tout prévu. Toute chose étant égale par ailleurs, c'est-à-dire sauf peut-être face à une si situation de crise grave se renouvelle. Pour ses projets, la Ville va rechercher des subventions et les élus s'adapteront à la situation. Ce qui compte c'est une vision à long terme. Il laisse ensuite la parole à M. LE GOFF.

Intervention de M. LE GOFF :

« Merci M. le Maire, Bonsoir. Pour rappel quand même, j'aimerais préciser que la CRC, parce que là on a l'impression qu'on parle de dérive, la CRC, elle ne parle pas de dérive dans son rapport, elle parle de points de vigilance dans une trajectoire qui est quand même notée comme étant en amélioration. Donc, il faut noter l'amélioration malgré l'intégralité de tous les points qui sont évoqués. Et comme l'a dit M. le Maire en préambule de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, elle s'appuie sur des ROB, pas sur les Comptes Administratifs. Je rappelle, pour le public et pour tout le monde et pour les nouveaux : le ROB, c'est le Rapport d'Orientations Budgétaires, le Compte Administratif, c'est la réalité de l'exercice. Je donne un exemple : notre CAF nette budgétaire de 2025 était de 260 000 €uros. La réalité, et je fais un peu de teasing sur la présentation du Compte Administratif 2025, notre CAF sera de 756 000 €uros. C'est 500 000 €uros de plus. Il faut en tenir compte dans les équilibres financiers dont vous parlez. Et si on parle de la CAF 2024 c'est 860 000 €uros par rapport à des CAF budgétaires qui étaient largement inférieures. Donc, ce n'est pas pour rien qu'on travaille sur l'intégralité du mandat à sortir une CAF brute importante, tout en désendettant pour avoir une CAF nette importante ; donc dans l'équilibre, il faut tenir compte de tout ça et forcément, on pilote, on manage, on anticipe et tous ces éléments-là sont présentés dans les Rapports d'Orientations Budgétaires. »

M. JANER indique qu'il y a un décalage entre ce que disent Messieurs le Maire et LE GOFF et ce qui est noté dans le rapport. C'est pour cela qu'il invite les Ballanais à consulter ce rapport pour se rendre compte de la formulation et les points développés par la CRC et ainsi se faire une idée par eux-mêmes de l'état des finances de la Ville.

M. LE GOFF répond que M. JANER donne une orientation politique, comme s'il était en campagne alors que M. LE GOFF, en tant qu'Adjoint aux finances, fixe juste le cadre, ce qu'il vient de faire. Il insiste sur le fait que la CRC parle d'amélioration, de vigilance et pas de « glisse » comme semble le dire M. JANER.

M. JANER revient sur les propos de M. le Maire auxquels il n'a pas pu répondre. Il précise qu'il avait bien dit qu'il n'y avait pas eu d'effort suffisant, et pas ce que M. le Maire sous-entend.

M. le Maire aimerait savoir ce qu'il entend par efforts suffisants et sur quoi ils porteraient.

M. JANER dit qu'il ne fait que commenter le rapport et indique qu'il a fait, pendant la campagne, des propositions et qu'un débat, que M. le Maire a toujours refusé, aurait permis d'en discuter.

M. le Maire répond que, d'une part, M. JANER est dans le commentaire alors que lui est dans l'action. D'autre part, M. le Maire donne des précisions sur le débat puisque M. JANER y revient alors que la campagne est terminée : un débat n'est demandé que par des médias indépendants. Or, aucun ne l'a contacté à ce sujet. Il n'y a d'ailleurs pas eu de débat de 1^{er} tour dans les Villes de la Métropole, sauf à TOURS. Un débat avec M. JANER ne lui faisait pas peur mais il faut rester humble : un débat à BALLAN-MIRE, ville de 8 000 habitants, ne se justifiait pas. De plus, M. JANER avait dit qu'il poserait les questions qu'il a envie de poser.

Mais cela ne fonctionne pas comme cela : ce sont les journalistes qui posent eux-mêmes leurs questions. Ce n'est donc pas à M. JANER, « du haut de ses 27 ans » de décréter qu'il faut un débat à BALLAN-MIRE. Si des médias avaient contacté M. le Maire, celui-ci aurait répondu favorablement.

M. JANER ajoute qu'il souhaitait un débat de fond, pour que chacun parle de ses propositions et M. le Maire insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucun débat pour le 1^{er} tour des élections, sauf à TOURS et qu'on n'allait pas faire une exception pour BALLAN-MIRE.

M. JANER remarque que la transparence est toujours préférable et avoir un échange sur le fond des propositions lui paraissait une bonne option. Il indique ne pas revenir sur son âge et reprend l'expression de M. le Maire qui a dit « du haut de vos 27 ans », expression peu élégante et a ainsi montré toute l'étendue de son mépris.

Or, M. le Maire répond que, lorsqu'il s'est présenté à ses 1^{ères} élections, il avait 27 ans lui aussi, l'âge de M. JANER aujourd'hui. Et il a attendu 45 ans avant d'être élu Maire. A 27 ans, il était comme il est aujourd'hui. C'est pour cela qu'il se permet de dire qu'il faut rester humble et ne pas demander un débat de politique nationale dans une campagne municipale. Il confirme qu'il aurait répondu favorablement s'il avait été contacté ; mais cela n'a pas été le cas, comme dans l'ensemble des Communes.

M. JANER pense que cette remarque n'était pas pertinente, qu'il souhaiterait échanger sur le fond et pas sur la forme, ou son âge ou son métier, ce que le Maire vient de faire.

M. JANER répète que l'effort de réduction de la dépense n'est pas suffisant.

M. JANER revient sur les heures supplémentaires qui, d'après le rapport, ont augmenté de 70 % entre 2019 et 2024. Puisque M. le Maire indique qu'elles étaient justifiées, M. JANER demande s'il serait possible de communiquer au Conseil municipal le détail par événement et par poste.

M. le Maire lui répond que M. JANER doit en faire la demande par mail et qu'il sera vérifié si la réglementation permet de répondre favorablement à cette demande. M. le Maire indique qu'il est transparent : si la Ville doit le faire, ce sera fait. Si cela n'est pas obligatoire, elle ne le fera pas.

M. JANER confirme qu'il transmettra sa demande et invite une dernière fois les Ballanais à consulter le rapport de la CRC qui sera consultable et pourront ainsi se faire une opinion de ce que la Cour Régionale des Comptes dit des finances de la Ville.

Conclusion de M. le Maire :

« A moi de conclure maintenant, vous remercier pour le débat, déjà, pour l'échange des arguments. Sur le fond, on n'est pas d'accord, vous avez une vision très réductrice et très, très dans le rapport, enfin je veux dire comme dans un livre. Parce que, ce que je note quand même, c'est que vous n'avez pas répondu sur les postes que je vous ai cités. Là, c'était le grand silence radio. Vous ne m'avez pas dit « ces postes-là, vous n'auriez pas dû les créer, M. le Maire ». Vous savez, quand on est élu, il y a les rapports, c'est beau les rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Puis vous voyez, quand il y a la Cour des Comptes qui fait ses rapports sur le budget de l'État, tous les ans, moi j'aimerais que l'État soit au niveau de BALLAN-MIRE dans la tenue de ses comptes, objectivement. Là, c'est un rapport fait par des experts qui ne font que ça de leur journée. La vie municipale, ce ne sont pas que des chiffres, des tableaux, des Excel et des graphiques. Ce sont des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien pour rendre un service à la population. Moi, je suis très fier d'avoir embauché des assistantes maternelles, plus 5 assistantes maternelles, je suis très fier de cela, parce que c'est autant de solutions pour les parents. Et je suis fier d'avoir dépensé de l'argent public pour ça. Mais ça, vous, vous nous dites « il faut réduire plus les coûts, vous n'avez pas fait assez d'efforts ». Bien c'est facile ça, c'est parler comme un livre. Nous, on est dans l'action, dans la réalité des faits et moi je suis heureux, encore une fois, qu'il y ait des familles supplémentaires. Je suis heureux d'avoir étendu l'accueil du périscolaire le matin d'une demi-heure et le soir d'une demi-heure. Cela a un coût, mais c'est un service aux familles. Je suis heureux d'avoir fait un 3^{ème} repas pour les personnes âgées, cela a un coût, cela génère des heures supplémentaires pour le service de restauration, mais je suis heureux de l'avoir fait, pour permettre à 150 personnes âgées de venir à ce repas annuel et de passer un bon moment de convivialité. Parce que c'est ça nos actions. C'est ça nos actions. Je suis heureux d'avoir embauché 1 ASVP. Cela a un coût, mais c'est un service.

Tous les agents de la Collectivité, dans les dépenses de personnel, rendent des services à la population. On n'a presque personne en structure mais surtout des gens qui sont au contact direct et qui apportent un service à la population. Donc il faut faire attention, parce que derrière les chiffres, les rapports et tout ce que vous voulez, il y a des réalités de terrain et il y a des services à la population. Et nous, notre vision, elle est simple. Elle est de maintenir les services et voire d'augmenter les services à la population pour que la population vive bien ici, soit heureuse de vivre ici. Et quand vous avez une ouverture de classe supplémentaire, alors on a la situation au Collège dont on s'occupe d'ailleurs, il y a plein de Communes qui perdent des classes et ça nous arrivera certainement un jour, parce que la démographie, quoi qu'il en soit, c'est plus d'un million d'enfants de moins dans les 10 ans je crois, enfin c'est énorme, donc on sera concerné également à un moment donné, mais nous, on a une ouverture de classe, cela génère des coûts. Ça me génère des coûts mais est-ce que je dois refuser l'ouverture de classe pour faire des économies, M. JANER ? Bien non. Parce que non seulement il va falloir investir pour équiper la classe et en plus, il va falloir une ATSEM supplémentaire. Plus le travail à la cantine avec des repas un peu plus, mais on fait 800 repas. Plus le périscolaire ... Ce sont des coûts intéressants, enfin, on peut se satisfaire de ça. Moi je me satisfais finalement, même s'il y a un coût d'avoir une ouverture de classe alors que dans plein de Communes il y a des fermetures de classe. Et encore, je vous dis, je prends la précaution oratoire de vous dire que, certainement, dans les années qui viennent, on aura des fermetures de classes comme partout en France et qu'on aura cela à gérer également. Voilà. Je pense que le rapport répond à une doctrine de la Cour Régionale des Comptes qui vérifie la même chose dans toutes les Collectivités. Elle l'a fait à la Métropole. Pareil, elle a demandé un plan pluriannuel d'investissement à la Métropole. Pareil après avoir demandé les AP/CP. Donc on est aussi dans des lignes directrices de la Cour Régionale des Comptes et en tout cas, la Cour Régionale des Comptes ne nous a pas dit « vous êtes au bord du gouffre, vous êtes au bord du précipice et vous n'allez pas vous en sortir ». Elle n'a pas dit ça, la Chambre Régionale des Comptes. Elle a dit qu'il y a des marges de manœuvre et des rentrées d'argent qui allaient s'arrêter. Mais elle a noté aussi que nos dépenses financières allaient baisser également et qu'on avait du dynamisme dans la Collectivité. Ce qui arrivera. Donc, je vous répète en conclusion que, même si on a une ou deux années plus difficiles que les précédentes, cela ne remet pas en cause la vision à long terme pour notre Collectivité qui a plein d'atouts, qui a plein de potentiel et qu'on entend jouer à plein ces potentiels et faire en sorte, surtout, que les gens restent heureux et soient heureux à BALLAN-MIRE. Voilà, je vous propose donc de prendre acte de ce rapport ».

Le Conseil municipal prend acte de la présentation en cette séance du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de BALLAN-MIRE pour les exercices 2019 et suivants.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire laisse la parole à Mme GONNEL en lui précisant que la règle est qu'elle doit poser précisément la question qui a été transmise.

Mme GONNEL pose la 1^{ère} question :

« En ce qui concerne les fermetures / ouvertures de classes en septembre 2026, pourriez-vous nous préciser ce qui est envisagé par le rectorat ? Quels impacts prévoyez-vous sur les élèves ballanais ? »

Réponse de M. DESCROIX :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je pense que M. le Maire a déjà répondu en grande partie et donc je vais vous faire aussi une réponse claire sur le sujet. Aujourd'hui, il y a 2 sujets en termes d'ouverture et de fermeture de classe : un sujet qui est celui lié à l'école maternelle et un sujet concernant le Collège pour une fermeture de classe.

En fait, le 23 mars, le DASEN nous a informés effectivement que l'école Jacques Prévert était susceptible de faire l'objet d'une mesure de carte scolaire et qui aurait pour conséquence l'ouverture d'une classe.

C'est évidemment une mesure dont on doit se féliciter pour 2 raisons. La première, c'est que cela va permettre effectivement un apprentissage scolaire facilité pour les petits, donc au niveau de l'école maternelle. Et puis pour la communauté éducative, cela va permettre aussi de travailler dans de meilleures conditions parce que, quand on donne les chiffres, ça veut dire que la moyenne d'enfants par classe va passer de 27.2, c'est très précis, à 24.9. C'est donc quelque chose dont on doit se réjouir. Et en plus ça traduit, comme le disait tout à l'heure M. le Maire, une vraie dynamique démographique sur notre Commune. Voilà ce qui est évidemment une bonne nouvelle parce que, au regard des chiffres qu'on nous annonce sur les départements, on est plutôt sur une baisse globale des enfants qui sont scolarisés, c'est une baisse de 949 élèves exactement dans le premier degré à l'échelle du département.

Après, en ce qui concerne le Collège, c'est un autre sujet. Vous savez qu'en termes de compétences, on n'est pas en charge des questions liées au Collège, même si on pourrait rappeler un certain nombre d'accompagnements qu'on fait au quotidien dans le cadre du FSE, mais aussi dans le cadre des accompagnements, quand il y a effectivement des séjours où la Mairie contribue largement à aider et à accompagner les actions éducatives du Collège. Là, on est sur un autre sujet. Il y avait eu une création de classe qui avait eu lieu l'année dernière. Et là, il y a une proposition de la part du DASEN, sur la base de chiffres qui effectivement peuvent prêter à interprétation, parce qu'aujourd'hui on était sur 23 classes avec 593 élèves. Et à partir de l'année prochaine, on nous propose 22 classes pour 588 élèves. Donc vous voyez qu'on est sur un delta et une variation de 5 élèves. Donc évidemment, tout ça c'est difficile à justifier et à accepter. C'est pour ça que M. le Maire, le 30 mars, a envoyé un courrier au DASEN pour signifier notre incompréhension au regard des arguments qui sont apportés par l'Inspection académique et d'ailleurs on a été, pas plus tard que la semaine dernière, en soutien de la FCPE qui a mis en place une action concrète, devant le Collège et qui va aussi, elle, à son niveau, envoyer un courrier au DASEN pour contester la fermeture ; parce que vous voyez bien que c'est proportionnellement inverse, c'est à dire là où on dit qu'effectivement il va y avoir une amélioration de la qualité de travail pour les enseignants mais aussi une amélioration pour les élèves en maternelle, ça va être le contraire puisque en gros on va perdre une classe de 4^{ème}, c'est à dire que aujourd'hui on va avoir une classe en moins par rapport à des effectifs avec des variations qui ne sont pas très importantes. Voilà donc on est vigilant, ce n'est pas nos compétences mais on va quand même avoir un regard bien précis, assez vigilant, sur le sujet et on va agir auprès du DASEN pour essayer de faire en sorte que ça bouge à ce niveau-là au Collège. »

M. le Maire complète en indiquant qu'une rencontre sera prochainement organisée avec le DASEN.

Mme GONNEL précise qu'ayant travaillé dans le domaine de la Petite enfance, elle sera particulièrement vigilante sur l'évolution de la scolarité des enfants ballanais.

M. le Maire répond qu'on ne peut que se satisfaire de l'ouverture d'une classe supplémentaire et du maintien d'ATSEM dans toutes les classes, même si ce n'est pas obligatoire, une ATSEM pouvant être en charge de 2 classes.

M. BRICE pose la 2^{ème} question :

Avant de poser sa question, M. BRICE estime dérangeant que des élus manifestent leur mécontentement pendant les débats ou prennent la parole sans qu'elle leur soit donnée.

« En 2026, plusieurs projets de voirie ont été fléchés, notamment la rue du Ballandeau avec son cheminement doux et la reprise de la couche de roulement, ainsi que les réfections de l'avenue de la République, de la rue de l'Ormeau, de la rue de Plein Champ (secteur Ouest), de la route du Vau et des Touches. À cela s'ajoutent les interventions sur les discontinuités des pistes cyclables entre le centre-ville et le lac, la traversée sécurisée à l'intersection de la Commanderie et de l'avenue Jean Mermoz, ainsi que le renouvellement de l'éclairage public boulevard Mermoz. Alors que nous sommes en avril 2026, pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement précis de chacun de ces chantiers et la temporalité envisagée pour leur achèvement ».

M. BRICE précise qu'il avait déjà questionné M. LOGEAS à ce sujet en 2025, qui avait répondu que ce serait sur cette partie de l'année.

Réponse de M. LOGEAS :

« M. le Maire, Bonsoir à toutes et à tous. Pour ce type de questions, c'est typiquement une question de Commission. Il n'y a pas encore eu de Commission, donc j'y réponds bien volontiers et on pourra échanger ensuite en Commission sur les planifications des différents travaux.

Pour répondre à vos interrogations :

** au niveau de la rue du Ballandeau, la consultation a été transmise aux entreprises et les travaux pourraient donc débuter en juillet pour 2 à 3 mois de réalisation. Ça dépendra des offres des entreprises ;*

** ensuite, au niveau de l'avenue de la République, les travaux sont prévus pour la fin du mois d'avril, du 20 au 24 pour être précis. Un boîlage à destination des riverains sera fait une semaine avant le démarrage ;*

** pour les rues de l'Ormeau, des Rosiers, des Touches. Pour ces rues, les études débutent dans le bureau d'études interne au Pôle de proximité sud-ouest. Il y aura une présentation préalable aux riverains pour la rue de l'Ormeau et, sur cette rue, concernant le phasage et le périmètre exact des travaux, comme il y a des maisons en construction, ça dépendra de l'avancement des travaux de raccordement au réseau de ces nouvelles habitations puisqu'on ne va pas mettre de l'enrobé à un endroit qui serait ouvert quelques mois plus tard ;*

** au niveau de la rue de Plein Champ qui dépend du budget municipal Voirie et pas de la V2 métropolitaine, on a prévu des travaux à l'automne, mais on évalue actuellement l'opportunité de mutualiser les travaux avec la route de Plein Champ qui s'est dégradée pendant l'hiver. Et il y aura donc peut-être une réactualisation du planning si ça permet de générer quelques économies dans la réalisation des travaux.*

** pour le renouvellement de l'éclairage public, au niveau du boulevard Jean Mermoz, l'étude est en cours. Les travaux sont prévus au 2nd semestre 2026.*

** pour les pistes cyclables, les travaux sont parfaitement définis, les métrés sont en cours de réalisation pour la consultation des entreprises ; ce sont des travaux qui se feront durant l'été.*

Et puis il y a d'autres projets de voirie que vous n'avez pas évoqués :

** le chantier de la rue Foch va se poursuivre, après les travaux de renouvellement des réseaux qui ont eu un léger décalage suite à la présence d'une conduite de gaz à très forte proximité des réseaux par rapport à ce que les plans ont laissé penser, les travaux ont dû prendre un petit peu plus de temps. Les consultations sont en cours et les travaux devraient s'enchaîner à partir du mois de juin jusqu'au mois d'août ou septembre, là aussi, ça dépendra des propositions des entreprises.*

** et puis le parking de l'école Hélène Boucher connaîtra des travaux cet été. On avait une opportunité de faire les travaux pendant les vacances d'avril. Mais comme il y a également les travaux dans la cour, la météo n'étant pas toujours certaine à cette période, on a préféré jouer la sécurité et décaler les travaux à l'été.*

Donc, vous pouvez constater que les travaux prévus se déroulent et avancent.

Par contre, je vous précise quand même que, sans jouer les oiseaux de mauvaise augure avec le contexte mondial que l'on a, les coûts de ces travaux, comme ce sont des engins de chantier qui consomment énormément de carburant, que le bitume vient directement du pétrole, on peut avoir des coûts de travaux qui augmentent. Et donc, cela peut jouer sur la planification que je vous ai transmise, mais ça, bien évidemment, c'est un facteur qu'on ne maîtrise pas. »

M. BRICE demande s'il est possible d'avoir des informations sur les travaux dans l'église.

M. LOGEAIS répond que le sujet pourra être évoqué lors d'une prochaine réunion de Commission.

DECISIONS DU MAIRE

M. BRICE demande des informations sur les Décisions n° 16 et 30.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'avenant à la convention avec CHAPAU PROG pour intégrer BALLAN CHANTE à la saison culturelle, en tant qu'élément structurant de la politique culturelle de la Ville.

M. BRICE demande ensuite des informations sur la Décision n° 20. Il se demande pourquoi ce ne sont pas les services de la Ville qui ont réalisé ces travaux.

M. le Maire répond qu'il s'agit de travaux réalisés en fonction de la saisonnalité dans les espaces verts : pour maîtriser les coûts, il estime que c'est de la bonne gestion de passer par des prestations extérieures, ce que confirme M. LOGEAIS.

En l'absence de questions supplémentaires, M. le Maire clôt la séance en donnant rendez-vous pour un prochain Conseil municipal fixé le 21 mai.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 20

Fait à BALLAN-MIRE, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance



Laëtitia PASQUIER

Le Maire



Yves CHAILLOUX

- CONSEIL MUNICIPAL -

- 8 avril 2026 -

Installation de nouveaux membres du Conseil municipal suite à la démission de Conseillers municipaux

Création des Commissions municipales permanentes

Composition des Commissions permanentes

Création d'une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conseil d'Administration du CCAS

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration

Conseil d'Administration du CCAS Election des représentants au sein du Conseil d'Administration

Périmètre de la Commission « Cimetière » et désignation des élus municipaux en son sein

Régie de transport ballanaise

Désignation du Responsable légal et du Directeur technique

Représentation de la Commune au SIGEC

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Centre social Jules Verne (AGCS)

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'administration du Collège René Cassin

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'administration de la MJC

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein des Conseils des écoles de BALLAN-MIRÉ

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du Comité consultatif de l'association du Centre de Loisirs et d'Initiatives Culturelles (CLIC)

Désignation des membres du Conseil municipal représentant la Ville au sein du CNAS

Election des délégués de la Commune au SIEIL

Désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein du Groupement d'Intérêt Public RECIA

Désignation du représentant de la collectivité dans la SPL Société d'Efficacité Énergétique -S2E

Désignation des représentants de la Commune de BALLAN-MIRÉ au sein de l'Association des Communes en Zones Argileuses d'Indre-et-Loire (ACZA 37)

Chambre Régionale des Comptes –
Communication du rapport d'observations
définitives relatives au contrôle des
comptes et de la gestion de la commune
de Ballan-Miré
pour les exercices 2019 et suivants

Caractéristiques du contrôle de la CRC

- Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Ballan-Miré à compter de l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente (2024)
- Contrôle confié à un magistrat assisté d'un vérificateur
- Les demandes de pièces et documents ont été établies sous forme de questionnaires
- Documents présentés par la CRC à M. le Maire
 - Rapport d'observations provisoires
 - Rapport d'observations définitives
 - Rapport d'observations définitives accompagné des réponses du Maire

Caractéristiques du contrôle de la CRC

- L'ensemble de la procédure présente un caractère strictement confidentiel jusqu'à la phase de communication à l'assemblée délibérante
- Aucune publication, ni communication du rapport ne peut être faite dans les 3 mois précédents des élections concernant la collectivité
- Présentation du rapport au Conseil Municipal lors de la plus proche séance de l'assemblée délibérante suivant sa notification et donne lieu à débat
- Dans le délai d'1 an, à compter de la présentation du rapport, le Maire doit présenter les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes

Calendrier

- Ouverture du contrôle par courrier reçu le 14 octobre 2024
- Entretien avec le magistrat rapporteur le 31 octobre 2024
- Entretien de fin de l'instruction le 07 avril 2025 après réponses à 4 questionnaires
- Rapport d'observations provisoires reçu le 06 juin 2025
- Audition de M. le Maire auprès de la CRC le 12 septembre 2025
- Rapport d'observations définitives reçu le 06 octobre 2025
- Envoi du courrier de réponse de M. le Maire le 03 novembre 2025
- Rapport d'observations définitives avec les réponses de M. le Maire notifié le 18 mars 2026

Le périmètre du contrôle effectué

- Le rapport porte sur les exercices 2019 à 2024
- 3 chapitres
 - Analyse financière des comptes de la commune
 - Gestion des ressources humaines
 - Contrôle de la procédure de la commande publique relative à la construction des terrains de tennis couverts

1. Un désendettement en cours et un fonds de roulement à reconstituer

1.1 Une bonne pratique d'inclusion dans les rapports d'orientations budgétaires d'une comptabilité analytique par équipement

- ROB 2025 et BP 2025 sont les derniers documents analysés par la CRC
 - Contenu du ROB conforme globalement aux dispositions du CGCT dans la présentation de l'évolution des dépenses et recettes, la structure et la gestion de l'encours de dette
- Orientations pluriannuelles circonscrites aux Autorisations de Programmes (AP) existantes
- La CRC fait remarquer que l'AP de la MJC est présentée dans le ROB sans l'échéancier
 - Opération présentée dans de précédents conseils municipaux
 - AP travaux votée lors de l'adoption du BP 2025
 - Les subventions ne sont inscrites au budget que lorsqu'elles sont notifiées. Règle de prudence et de bonne gestion à laquelle la collectivité s'astreint
- Tenue d'une comptabilité analytique qui permet de reconstituer le reste à charge des équipements municipaux, bonne pratique pour une commune de cette taille

1.2 Une hausse des taux de fiscalité en 2023 afin de redresser une situation financière dégradée

- Chute de l'excédent brut de fonctionnement en 2022 de près de 30% en lien avec la hausse des dépenses d'énergie et de personnel
- Amélioration en 2024 suite à une croissance dynamique des produits et baisse concomitante des charges de gestion
 - Revalorisation des bases locatives décidée au niveau national
 - Progression des bases physiques avec pour l'avenir le quartier de la gare
 - Il faut désormais y ajouter l'ancien village vacances
 - Réévaluation des taux de fiscalité locale en 2023, le potentiel fiscal restant inférieur à la moyenne de la strate
- En 2024, l'excédent brut de fonctionnement et la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute sont devenus supérieurs à la moyenne de la strate

1.3 Une accélération des dépenses de gestion et des pistes d'économies à approfondir

- **1.3.1 Une progression de la rémunération des non-titulaires entre 2019 et 2023**
 - Evolution réglementaire subie comme l'évolution du SMIC
 - Facteurs propres :
 - Accroissement des services dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance
 - Augmentation des remplacements et renforts temporaires
- **1.3.2 Des mesures prises pour limiter la hausse du coût de l'énergie et des pistes d'économies**
 - Hausse particulièrement marquée en 2022 et 2023 liées aux dépenses d'énergie.
 - Diminution du prix du gaz et de l'électricité en 2024
 - On n'est pas revenu au niveau de 2019
 - Plan d'action mis en place en 2023 pour atténuer les effets des hausses de prix de l'énergie
 - Favoriser les projets qui permettent de réaliser des économies en fonctionnement
 - D'autres pistes d'économie sont évoquées : mutualisation, digitalisation, adéquation permanente des services

1.4 Une accélération des dépenses d'investissement

➤ 1.4.1 Un suivi de l'investissement par autorisation de programme

- Préconisation d'instaurer un PPI
 - La collectivité déclare vouloir se doter de cet outil d'ici fin 2026
- Sans se substituer à un PPI, la gestion des crédits en AP permet d'étaler les crédits sur plusieurs exercices
- Utilisation par la commune de l'outil budgétaire des AP dans une logique d'investissement soutenu
- Fluctuation entre les exercices en raison de reports de travaux imputables à la crise sanitaire et la majoration des prix liée à l'inflation.
- Effort d'investissement en 2023 et 2024 intense pour mener de front deux projets importants
- Erreur et améliorations à apporter dans le cadre des AP :
 - Erreur matérielle relevée par la CRC dans les annexes du CA 2023 transmis à la préfecture
 - Règlement budgétaire et financier à compléter sur les règles de caducité et d'annulation des AP

1.4 Une accélération des dépenses d'investissement

➤ 1.4.2 Des investissements en forte hausse

- 3 grands projets depuis 2021 dont 2 qui ont engendré des dépenses d'équipement élevées en 2023 et 2024 du fait de leur concomitance involontaire
- Les niveaux d'investissement de 2023 et 2024 ne devraient pas se reproduire lors des prochains exercices
- Le projet de la MJC est de 3 M€, niveau élevé
 - des subventions sont attendues
 - un phasage des crédits de paiement est prévu pour éviter un trop fort pic sur une année
- Par souci de prudence, les subventions ne sont inscrites que lorsqu'elles sont notifiées
- 400 K€ ont été notifiés pour la 1^{ère} phase de la MJC en 2025 entre l'Etat et le Département
- Notifications attendues pour la 2^{ème} phase de subventions pour des sommes qui devraient être à minima équivalentes

1.5 Une stratégie de désendettement reposant sur des hypothèses de cessions immobilières

- Le taux de couverture des dépenses d'équipement par le financement propre disponible est à un bon niveau sur la période 2019-2024. Ce constat repose sur des produits des cessions
- Importante réserve foncière porteuse de potentiels nouveaux produits de cession
- Rappel de l'obligation réglementaire sur la consultation du service des domaines pour toute cession.
 - Mise en place immédiate d'une nouvelle procédure pour sécuriser la conservation de ces documents
- **1.5.1 Un volume significatif de recettes non pérennes**
 - Qui ont permis de financer les dépenses d'investissement et le désendettement
 - Qui correspondent essentiellement :
 - à la ZAC de la Pasqueraie jusqu'en 2029
 - à l'Ehpad de Beaune jusqu'en 2027
 - Les recettes tirées de l'aménagement de l'ancien village vacances pourraient prendre le relai

1.5 Une stratégie de désendettement reposant sur des hypothèses de cessions immobilières

➤ 1.5.2 Un désendettement en cours et une nécessaire reconstitution du fonds de roulement

- Les produits fiscaux du secteur de la gare et le désendettement vont permettre de compenser la perte de recettes non pérennes
 - A cela viendra s'ajouter la recette de l'Ehpad de Beaune soit sous la forme d'une vente soit dans la poursuite d'une location
- Stratégie de désendettement mise en œuvre entre 2019 et 2024 (-1,2 M€)
- L'ensemble de l'encours de dettes est classé A1 correspondant aux produits les moins à risques
- Fonds de roulement asséché par utilisation de la ligne de trésorerie fin 2023 et 2024
 - Conséquences de l'inflation obligeant à décaler la rénovation de l'école H. Boucher et à réaliser 2 gros projets en même temps
- La ligne de trésorerie a permis de faire face au financement des 2 gros projets en attente d'encaissement des subventions
- La ligne de trésorerie annoncée à 0 € pour la fin 2025

1.6 Une dégradation de la capacité d'investissement projetée

- **1.6.1 Une analyse prospective à la fois financière et budgétaire**
 - Choix cohérent vu le taux d'exécution de la section de fonctionnement
 - 99% en dépenses
 - 102% à 105% en 2022 et 2023 en recettes
- **1.6.2 Des hypothèses prudentes**
 - Afin d'envisager la situation la plus défavorable possible
 - Pas de produit de cession ni de subvention dans les hypothèses retenues

1.6 Une dégradation de la capacité d'investissement projetée

- **1.6.3 Une capacité d'investissement insuffisante pour assurer les dépenses récurrentes au vu des hypothèses retenues**
 - Dégradation de la CAF et de la capacité d'investissement à compter de 2028
 - Dès 2027, capacité d'investissement insuffisante pour faire face aux dépenses récurrentes et à l'AP votée au BP 2025 sur la base d'une prospective prudente
 - Toutefois la CRC précise que :
 - Des subventions pourraient être obtenues
 - Les hypothèses pourraient s'avérer avoir été trop pessimistes
 - La commune doit modérer ses projets d'investissements dans les prochaines années
 - La commune doit prioriser des dépenses d'entretien du patrimoine : une recommandation est adressée dans ce sens
 - La commune s'engage à réaliser une prospective complémentaire incluant une estimation de diverses recettes, fondée sur une moyenne des années précédentes

Recommandation n° 1. : Adopter un plan pluriannuel d'entretien du patrimoine.

Conclusion intermédiaire

- Mobilisation des ressources dans un contexte inflationniste obérant le fonds de roulement
 - La situation constatée à fin 2023 et fin 2024 a été rétablie
- Augmentation des charges de personnel et des dépenses d'investissement
 - Contraint à remplacer les agents
 - La collectivité dispose du financement de ses futurs investissements
- Capacité de financement insuffisante pour maintenir le niveau des dépenses d'équipement à partir de 2027, toutes choses égales par ailleurs et en raison d'hypothèses prudentes
 - La collectivité s'est engagée à mettre en place des outils d'analyse et de pilotage complémentaires

2. Une progression significative
des charges de personnel et
quelques irrégularités
circonscrites à corriger

2.1 Des outils de gestion stratégique à parfaire

➤ 2.1.1 Des lignes directrices de gestion réduites aux règles d'avancement et de promotion

- Etablies par arrêté du 28-12-2020 : objet limité aux critères d'avancement de grade puis de promotion interne
- Constat CRC : pas de définition de stratégie pluriannuelle de pilotage RH même s'il existe une stratégie « non formulée pour le moment »
- Engagement de la Commune : compléter les LDG à l'automne 2025 puis en 2026

Recommandation n° 2. : Compléter les lignes directrices de gestion des ressources humaines afin de les rendre conformes aux dispositions des articles L. 413-1 et suivants du code général de la fonction publique et du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

- Mise à jour prévue fin 2025 avec pour thèmes le temps de travail et la formation puis courant 2026 pour les autres thèmes

2.1 Des outils de gestion stratégique à parfaire

➤ 2.1.2 Un suivi des charges de personnel globalement satisfaisant

Plusieurs outils de pilotage existant pour suivre l'état du personnel (effectifs et dépenses)

- Délibérations modifiant le tableau des effectifs régulièrement adoptées
- Tableau des effectifs détaillés et tenu à jour
- Tableaux de suivi existants pour mesurer, chaque mois, écart entre prévision et réalisation, avec explication des différences observées
- Postes pourvus par rapport aux postes budgétaires

Modification du tableau des effectifs par délibération du 15-05-2025 (*suppression des postes non occupés*) suite demande CRC de réduire l'écart constaté

2.2 Une hausse des effectifs accentuée en 2024 et une modification de la structure des emplois

- Entre 2019 et 2024 : + 11 ETPT sur emplois permanent principalement
- Part de non titulaires : 12 % en 2019, 20 % en 2023
En 2024 : animateurs et assistantes maternelles = 86 % de ces agents
- Fait notable : Hausse du nombre de titulaires en 2024 annulant quasiment plusieurs années de baisse
- Explication : Nouveaux services et services étendus
- En 2023 : Part rémunération des non titulaires sur rémunération totale plus élevée à BALLAN-MIRÉ que autres communes identiques de la région
S'explique par les assistantes maternelles mais aussi par les animateurs des services périscolaires

2.3 Quelques irrégularités à corriger dans la gestion du régime indemnitaire

➤ 2.3.1 Un risque juridique identifié concernant le RIFSEEP

RIFSEEP : part IFSE + part CIA adopté par délibérations successives depuis 2018

- 2.3.1.1 Critères d'attribution de l'IFSE imprécis
 - Constat CRC : Critères non précisés dans la délibération
 - Réponse collectivité : Transmission de la grille de cotation existante, refonte RIFSEEP en 2026
 - Grille non jointe à la délibération mais existante depuis l'instauration du RIFSEEP en 2018 (grille de cotation des postes avec critères pour l'ensemble des agents en toute transparence, établie et validée par le CST)
 - Pris en compte dans la délibération du 11 décembre 2025

2.3 Quelques irrégularités à corriger dans la gestion du régime indemnitaire

- 2.3.1.2 Deux parts de CIA décrites dans un document non délibéré
 - Constat CRC : Distinction non précisée dans la délibération des montants entre la part liée à l'évaluation (200 € maxi) et la part complémentaire
 - Recommandation CRC : Mettre à jour dans la prochaine délibération
- 2.3.1.3 Une restriction des bénéficiaires du RIFSEEP porteuse d'un risque juridique
 - Constat CRC : Distinguer les bénéficiaires non titulaires selon leur ancienneté (agents en remplacement) est illégal
 - Recommandation CRC : Mettre à jour dans la prochaine délibération
 - Attribution selon ancienneté : Distinction pour valoriser le lien et l'engagement auprès de la collectivité créés par une collaboration plus longue
- Prise en compte des 3 remarques dans la délibération en décembre 2025

2.3 Quelques irrégularités à corriger dans la gestion du régime indemnitaire

➤ 2.3.2 Une revalorisation irrégulière de la prime de fin d'année

- Prime de fin d'année : Avantage collectivement acquis - institution de la prime avant le 28-01-1984
- Constat CRC : Irrégularité du versement de la prime car modification hors délai (à partir de 1995)
 - ➡ Caractère révisable du montant et élargissement des bénéficiaires par délibération du 31-10-1997
 - ➡ Précision des conditions d'attribution par décisions du maire des 7-11-1995 et 14-11-1996
- Demande de la CRC : Mettre fin au versement de la prime ou procéder à la régularisation en se conformant aux dispositions réglementaires (RIFSEEP)
- La commune maintient la légalité du dispositif actuel.

2.4 Un cadre général d'organisation du temps de travail satisfaisant

* Temps de travail

- Durée légale du travail : 1607 heures
- Délibération du 31-01-2022 : Application règles de droit commun (25 congés annuels)
- Constat CRC : Règlement intérieur pas en cohérence avec la délibération
- Engagement collectivité : Correction lors d'une prochaine mise à jour du règlement

* Compte épargne temps

- Délibération du 17-02-2012 : Mesures obsolètes
Pas de nouvelle délibération alors qu'évolution de la réglementation
(Choix d'utilisation des jours épargnés au-delà de 15 jours au lieu de 20, montant d'indemnisation modifié)
- Engagement collectivité : Mise à jour prévue dans une prochaine délibération
- Précision : Respect de la réglementation en vigueur dans les faits
- Délibération prévue pour mise à jour en décembre 2025 :
- Enveloppe prévue pour l'indemnisation des jours CET au BP 2026

2.5 Un coût de l'absentéisme élevé malgré une diminution en 2024

- Entre 2019 et 2022: Triplement du nombre de jours d'absence
Décrue constatée depuis 2023
- Explication de la collectivité : Situation classiques (âge, pénibilité métiers, cas de maladie graves)
- Accidents de travail : Nombre pas particulièrement élevé mais quelques arrêts longs
- Arrêt maladie ordinaire : Problèmes managériaux dans 2 services, résolus depuis
- Coût notable de l'absentéisme : Evolution difficilement explicable

2.6 Un doublement du coût des heures supplémentaires auquel la collectivité est en train de remédier

- Délibération liée aux IHTS : Pas de délibération spécifique, pas de contrôle automatisé simple déclaration sur formulaire dédié, contrôle par le responsable
- Hausse soutenue entre 2019 et 2024 (Nombre d'heures et coût)
- Agents de catégorie A : Indemnisation d'heures supplémentaires sans base légale
Augmentation forfaitaire du RIFSEEP préconisé par la CRC
Heures supplémentaires non récurrentes et irrégulières donc augmentation forfaitaire du RIFSEEP non adaptée
- Délibération du 19-06-2025 : Fixe le régime des IHTS excluant de son bénéfice les catégories A

2.6 Un doublement du coût des heures supplémentaires auquel la collectivité est en train de remédier

- Contrôle automatisé : Pas prévu mais mise en œuvre du module de gestion sur logiciel RH en 2025 (dématérialisation de la gestion des absences et des heures)
- Délibérations du 19-06-2025 : Repos compensateur plus favorable que la légalité dans les délibérations liées aux IHTS et aux astreintes
Différents types d'astreintes non distingués dans la délibération

2.7 Une hausse des charges de personnel résultant principalement de facteurs propres à la collectivité

- Analyse par la collectivité :
 - 40 % décisions nationales
 - 45 % remplacements visant à assurer la continuité du service public (*constat appuyé sur le niveau d'absentéisme*)
 - La collectivité insiste à nouveau sur la contrainte qui s'impose à la commune en matière de remplacement pour éviter une dégradation très nette et préjudiciable des services concernés (taux d'encadrement imposés)
- Analyse par la CRC pour 2024 : Evolution charges de personnel pour plus de 50 % due à situation de la collectivité (*coût assistantes maternelles, renfort saisonnier, RIFSEEP...*)

Conclusion intermédiaire

- Outils de suivi de ressources humaines satisfaisants pour une commune de cette taille, sous réserves de quelques irrégularités à corriger ou d'éléments à compléter
- Cadre général régulier au plan juridique
- Hausse significative des charges de personnel due à des décisions de portée nationale mais principalement expliquée jusqu'en 2024 par des facteurs propres à la collectivité
- Concrétisation de pistes d'économie à effectuer
- Coût de l'absentéisme majeur en 2023, phénomène contre lequel la collectivité tente de lutter, en diminution en 2024 mais encore élevé

3. La construction d'un complexe de tennis, illustration d'une mise en concurrence à améliorer

-
- ✓ Demande non suivie d'effet lors du contrôle en 2018 de mettre en place un Guide de la Commande Publique
 - ✓ Demande réitérée dans un souci de bien respecter en interne les règles,
 - ✓ source de potentielles économies

Recommandation n° 3. : Mettre en place un guide interne des procédures d'achat avant la fin de l'année 2025.

- ✓ Engagement de la Commune dans la formation des agents en 2025 par la mise en œuvre en interne d'un véritable guide pratique de l'achat

3.1 Des pondérations de critères non appliquées

- ✓ Non respect partiel des critères d'analyses des offres posés dans le règlement de consultation
- ✓ Adoption d'un rapport d'analyse type des marchés
- ✓ Relance de la sensibilisation des services gestionnaires

3.2 Une phase de négociation fructueuse

- ✓ Sur la forme, non respect partiel des conditions posées de négociation en incluant 4 entreprises au lieu de 3
- ✓ Sur le fond, pas de remise en cause du classement final
- ✓ Une diminution significative des offres retenues grâce aux négociations(jusqu'à 10%)
- ✓ Réécriture du dispositif de négociations dans les marchés public avec une volonté d'utiliser cette faculté le plus possible afin de parfaire les offres tant techniquement que financièrement

3.3 Une modification irrégulière de clauses substantielles de la consultation

En cours de négociations :

- ✓ Mise en place d'une clause de révision de prix (à la place des prix fermes)
- ✓ Modification du plafonnement des pénalités
- ✓ Risque d'avoir limité les candidatures au marché
- ✓ Sensibilisation des services gestionnaires
- ✓ Mise en place du guide interne actualisé de la commande publique

Conclusion intermédiaire

- ✓ Respect global de la procédure de mise en concurrence
- ✓ Rappel des 2 points de vigilance juridique
 - ✓ Les modifications des clauses de révision et pénalités ont pu décourager des candidatures et donc limiter la concurrence
 - ✓ Non respect partiel des critères d'analyse
- ✓ La Commune s'est engagée dans une politique d'achat respectueuse les règles de la commande publique et dans une optique de meilleure performance.
- ✓ Les efforts se poursuivent avec la mise en place à partir de fin 2025 de nouveaux moyens en interne (gestion de la commande publique par un agent spécialisé, mise en place de méthode et d'outils adaptés comme un guide interne actualisé, un rapport d'analyse des offres type).

Questions diverses

Merci